



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2025

Direction de l'instruction publique et de la culture INC

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 janvier 2026
N° d'affaire : 2025.STA.707
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1 Introduction 3

2 Propositions de classement 3

3 Demandes de prolongation de délai 4

4 Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande 5

5 Déclarations de planification 8

6 Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit 9

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2025. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC), ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai
106-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 20.03.2019 Pas d'obligation de manifester – restaurer la neutralité politique à l'école obligatoire !	28.11.2019 Adoption	31.12.2023	Suite à deux incidents (école de Frutigen et école de Schliern bei Köniz) survenus en 2019 à l'occasion des manifestations pour le climat, le Conseil-exécutif a été chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la neutralité politique soit à nouveau pleinement garantie à l'école obligatoire, notamment pour qu'aucune ni aucun élève ne soit contraint de participer à une manifestation politique dans le cadre de l'enseignement obligatoire et qu'aucune propagande politique ne soit affichée dans les locaux scolaires. Chaque direction d'école est responsable de la conduite du personnel, de la direction pédagogique et du développement et de l'évaluation de la qualité dans son établissement. Les directions d'école sont également responsables de s'assurer que la neutralité de l'école, exigée par la loi, est respectée. Les entretiens de controlling menés par les inspections scolaires entre 2020 et 2025 ne fournissent pas d'éléments permettant de douter de la diligence avec laquelle les directions d'école s'acquittent de cette tâche. Si la neutralité politique devait à nouveau être un problème dans les établissements bernois de la scolarité obligatoire, l'Office de l'école obligatoire et du conseil a préparé un communiqué à l'intention des communes. Celui-ci ne doit toutefois pas être diffusé sans raison, mais il doit l'être à un moment où il recevra l'attention souhaitée.
104-2023 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 02.06.2023 Promouvoir les échanges linguistiques entre les écoles francophones et germanophones	13.03.2024 Adoption	31.12.2026	Le bureau des échanges linguistiques de l'Office de l'école obligatoire et du conseil a renforcé la communication et les événements visant à rendre visibles les activités d'échange et a continué à les diversifier (lettre d'information, réseaux sociaux, communiqués de presse, participation à la Journée bernoise de l'éducation à Bienne, organisation d'un anniversaire pour les 10 ans du programme <i>Deux Im Schnee</i> , participation à la Journée du bilinguisme au Grand Conseil en 2025, exposition sur les échanges à la PHBern lors de la semaine nationale de l'échange). Il a également intensifié sa collaboration avec les écoles, les hautes écoles pédagogiques (HEP) ainsi que d'autres partenaires (deux présentations par an des programmes d'échange aux étudiantes et étudiants de la PHBern, mandat donné aux HEP de Berne et du Valais pour organiser une formation continue à l'intention des responsables des échanges dans les écoles participant au programme <i>Deux langues - ein Ziel</i> , multiplication des rencontres et des contacts directs avec les écoles, participation à la rencontre des directions des écoles secondaires du Jura bernois en 2025, rencontres bisannuelles avec Région capitale suisse, intensification de la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour la semaine nationale de l'échange et pour une rencontre avec les enseignantes et enseignants du Jura bernois, rencontres régulières avec les cantons partenaires). En outre, il a participé à des groupes de travail nationaux, afin d'optimiser certaines formes d'échange. De nouveaux projets ont été aussi créés : le projet pilote d'échange pour les enseignantes et enseignants <i>Immersion Autrement</i> et le projet <i>Premiers pas - los !</i> , dont l'objectif est un échange virtuel entre classes du degré primaire, suivi d'une ou de plusieurs rencontres à l'école ou dans un lieu tiers. Enfin, le bureau des échanges linguistiques participe activement à la semaine nationale de l'échange lancée par Movetia, en organisant des projets innovants (p. ex. des visites de musées bilingues, une représentation théâtrale bilingue et une exposition sur les échanges à la PHBern). Les échanges linguistiques sont et restent une préoccupation majeure du canton bilingue de Berne. Les demandes exprimées dans la motion sont donc considérées comme une tâche permanente.

196-2023 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 05.09.2023 Cours durant la canicule : le canton doit prendre ses responsabilités et présenter une stratégie	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	Dans le numéro 2.25 de la feuille officielle scolaire du canton de Berne (EDUCATION), le canton a fourni toutes les informations importantes concernant la canicule et son plan d'action, ainsi que des conseils utiles aux enseignantes et enseignants. En outre, une notice sur les vagues de chaleur a été jointe à la lettre d'information de juin 2025 de l'Office de l'école obligatoire et du conseil, qui a été envoyée à toutes les écoles du canton de Berne.
107-2024 M	Müller (Orvin, UDC) du 03.06.2024 Encourager les échanges démocratiques et faire barrage à l'exclusion	10.09.2024 Vote point par point Chiffre 1 : Adoption Chiffre 3 : Adoption	31.12.2026	Dans le contexte des événements survenus à l'Université et dans des gymnases bernois en 2024, le Conseil-exécutif a été chargé de veiller à ce que la neutralité politique des établissements de formation soit garantie en tout temps et de redonner du poids aux cours d'instruction civique, politiquement neutres, comme cela avait été demandé dans la motion 106-2019. Chaque direction d'école est responsable de la conduite du personnel, de la direction pédagogique et du développement et de l'évaluation de la qualité dans son établissement. Les directions d'école sont également responsables de s'assurer que la neutralité de l'école, exigée par la loi, est respectée. Les entretiens de controlling menés par les inspections scolaires entre 2020 et 2025 ne fournissent pas d'éléments permettant de douter de la diligence avec laquelle les directions d'école s'acquittent de cette tâche. Si la neutralité politique devait à nouveau être un problème dans les établissements bernois de la scolarité obligatoire, l'Office de l'école obligatoire et du conseil a préparé un communiqué à l'intention des communes. Celui-ci ne doit toutefois pas être diffusé sans raison, mais doit l'être à un moment où il recevra l'attention souhaitée.
239-2024 M	Günthör (Cerlier, UDC) du 25.11.2024 Maintien de l'examen final dans le cadre de l'enseignement de la culture générale (CG)	11.03.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	En édictant l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale, la Confédération a décidé de maintenir l'examen final.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
165-2022 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) du 05.09.2022 Modifier la perméabilité dans la loi sur l'école obligatoire	14.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre de la demande formulée dans la motion seront examinées lors de la prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire. Une telle révision n'est pas prévue pour l'instant.	P2
190-2022 P	Le Centre (Bichsel, Merligen) du 12.09.2022 Améliorer la continuité et la prévisibilité dans l'enseignement	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 3 : Adoption Chiffre 4 : Adoption	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen et à la mise en œuvre de la demande ont débuté, mais ne sont pas encore terminés.	P2
232-2022 M	Pichard (Biel/Bienne, PVL) du 28.11.2022 Abolition de la perte d'échelons pour les enseignantes et enseignants de gymnase qui travaillent au degré secondaire I	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La nécessité de mettre en place une offre de qualification complémentaire pour les enseignantes et enseignants du gymnase est examinée, comme cela est à l'étude pour les enseignantes et enseignants ayant suivi une formation à l'école normale.	P2
264-2022 M	Gasser (Ostermundigen, PVL) du 05.12.2022 Renforcer le travail social en milieu scolaire dans le canton de Berne et mieux tirer profit des possibilités offertes par la loi sur l'école obligatoire afin de soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	14.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Au chiffre 1 de cette motion ayant valeur de directive, le Conseil-exécutif a été chargé de prévoir des incitations supplémentaires à destination des communes afin d'augmenter le pourcentage des élèves ayant accès aux prestations du travail social en milieu scolaire. L'analyse globale de l'accès aux prestations du travail social en milieu scolaire a montré que 92 % des élèves relevant de l'école ordinaire dans le canton de Berne avaient aujourd'hui accès à ces prestations. Le Conseil-exécutif estime que ce taux est très élevé et se réjouit de la forte acceptation de cette tâche importante. Le taux d'accès démontre que les communes assument largement leurs responsabilités. Il ne pourrait probablement augmenter que grâce à l'introduction d'une obligation légale, et non grâce à des incitations seules. La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) est en discussion avec l'Association des communes bernoises (ACB) et l'association Berner Schulsozialarbeit au sujet des mesures à prendre pour renforcer davantage le travail social en milieu scolaire.	P2

				Au chiffre 2 de la motion, le Conseil-exécutif a été chargé d'examiner s'il était possible d'augmenter la subvention cantonale par élève ayant directement accès aux prestations du travail social en milieu scolaire, ainsi que le pourcentage maximal de participation aux frais de la part du canton. Compte tenu du fait que le travail social en milieu scolaire est bien implanté dans tout le canton, il ne semble pas indispensable d'augmenter la participation financière du canton. Si les coûts supplémentaires sont facturés comme d'habitude à l'ensemble des communes sur la base d'une nouvelle répartition des tâches (art. 29b LPFC), l'ACB rejette une hausse de la contribution cantonale au travail social en milieu scolaire. L'INC examinera avec l'ACB quelles sont les autres possibilités de financement.	
266-2022 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 05.12.2022 Base commune pour l'infrastructure et l'organisation de l'informatique scolaire dans le canton de Berne	15.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption	31.12.2025	Les travaux visant à examiner la possibilité et la manière dont on pourrait mettre en place un équipement de base commun pour l'informatique scolaire à l'école obligatoire, ainsi qu'une plate-forme d'apprentissage, de travail et de communication pour toutes les communes ont été lancés. Il est prévu de mettre à jour les recommandations du canton et son offre dans le domaine de l'informatique scolaire, ainsi que d'y intégrer les évolutions actuelles (p. ex. adaptation de la page Internet « La numérisation dans l'éducation »).	P2
190-2023 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 04.09.2023 Il faut mieux prendre en compte l'expérience professionnelle des enseignantes et enseignants	06.12.2023 Adoption	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen et à la mise en œuvre de la demande ont débuté, mais ne sont pas encore terminés.	P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement, ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	
257-2018 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 19.11.2018 Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire	11.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption Chiffre 2 : Adoption Chiffre 4 : Adoption	31.12.2023	Dans le cadre du rapport « Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2024 », le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de classer l'intervention en raison des tentatives de vente infructueuses (demande formulée au chiffre 4). Le Grand Conseil n'a pas suivi cette proposition lors de la session de printemps 2025 et a maintenu la motion. D'autres options pour répondre à la demande sont à l'étude.	
210-2020 M	Bachmann (Nidau, PS) du 31.08.2020 Révision de la loi sur l'école obligatoire	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre de la demande formulée dans la motion seront examinées lors de la prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire. Une telle révision n'est pas prévue pour l'instant.	
074-2022 M	Gimmel (Thoune, UDC) du 16.03.2022 Centre de formation MEM 4.0 à Thoune	29.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	La réforme professionnelle FUTUREMEM a été reportée d'une année, de 2025 à 2026, par les associations patronales. Il est prévu que les formations débutent à l'été 2026, conformément aux nouvelles ordonnances sur la formation. Cette réforme de fond comportera de nouveaux champs d'apprentissage et de nouvelles options. Les conséquences sur l'évolution des contrats d'apprentissage et, partant, sur l'organisation des écoles professionnelles formant aux professions concernées sont difficiles à évaluer pour le moment. Fin 2025, seuls quelques contrats d'apprentissage ont été conclus. Il est judicieux d'attendre le début de la formation selon les nouvelles ordonnances sur la formation pour prendre les décisions nécessaires concernant une éventuelle extension du centre de formation professionnelle IDM dans le domaine des MEM.	
166-2022 M	Kohler (Spiegel, PLR) du 05.09.2022 Halte à la pénurie de personnel enseignant : les conditions de travail doivent être améliorées rapidement grâce à des mesures efficaces et à un changement de la stratégie pédagogique	29.11.2022 Adoption	31.12.2026	Le recours accru aux auxiliaires de classe et l'augmentation des ressources allouées aux directions d'école et aux maîtres et maîtresses de classe ont contribué de manière significative à ce que les enseignantes et enseignants puissent se concentrer davantage sur leurs tâches pédagogiques principales. Une étude sur la charge administrative des enseignantes et enseignants doit fournir des bases pour d'éventuelles mesures supplémentaires.	

303-2022 M	Pichard (Biel/Bienne, PVL) du 08.12.2022 Vérifier sur des bases factuelles la stratégie de formation pour la première langue nationale étrangère et la reformuler	12.03.2024 Vote point par point : Chiffre 2 : Adoption Chiffre 3 : Adoption	31.12.2026	L'analyse demandée est en cours.
082-2023 M	Stucki (Stettlen, PVL) du 15.03.2023 Prévention des abus sexuels et de la discrimination par l'éducation	13.03.2024 Vote point par point : Chiffre 2 : Adoption Chiffre 3 : Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 2 : la publication d'une stratégie-cadre en matière d'éducation sexuelle est prévue pour 2026. Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 3 : le financement des entretiens de groupe et le développement d'offres supplémentaires de Santé bernoise sont en cours.
237-2023 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 27.11.2023 Offrir de la sécurité et de la stabilité aux auxiliaires de classe : assurer le risque de maladie et d'accident	12.03.2024 Adoption	31.12.2026	Un état des lieux de l'emploi des auxiliaires de classe dans les écoles a été effectué en 2025. Les résultats servent de base pour déterminer les éventuelles mesures à prendre et procéder aux adaptations nécessaires.
243-2023 M	Reinhard (Thoune, PLR) du 29.11.2023 Lutter contre les points de vue insoutenables dans les établissements culturels et de formation	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	La demande sera mise en œuvre de manière échelonnée dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance nationale ou régionale.
244-2023 M	Schild (Berne, PVL) du 30.11.2023 Permettre l'avancement professionnel même à un âge avancé	11.06.2024 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption Chiffre 3 : Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Les modifications nécessaires de la loi sur l'octroi de subsides de formation sont en cours d'élaboration.
253-2023 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 05.12.2023 État des lieux sur l'intégration, l'inclusion et l'hétérogénéité à l'école obligatoire dans le canton de Berne	11.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Le rapport demandé est en cours d'élaboration.
254-2023 M	Said (Biel/Bienne, PS) du 06.12.2023 Permettre aux personnes admises à titre provisoire de bénéficier de subsides de formation	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	Les modifications nécessaires de la loi sur l'octroi de subsides de formation sont en cours d'élaboration.
257-2023 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 06.12.2023 Fonder le financement des universités sur des critères objectifs	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	L'élaboration du rapport demandé est en voie de finalisation ; il sera présenté au Grand Conseil en 2026.'
022-2024 M	Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) du 04.03.2024 Donner à l'ensemble des jeunes une chance d'acquérir une formation professionnelle, quel que soit leur statut de séjour	11.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	La marge de manœuvre laissée par le droit fédéral et le droit international a été examinée. En dehors de la formation scolaire, le canton n'a pas la possibilité de créer des offres de formation. Des études sont actuellement menées pour déterminer quelles offres pourraient être créées dans le cadre de la marge de manœuvre existante.
052-2024 P	Pauli (Nidau, PLR) du 11.03.2024 La politique : c'est à l'école que cela s'apprend !	28.11.2024 Adoption	31.12.2026	L'Office de l'école obligatoire et du conseil est en train de rassembler les supports existants sur ces thèmes, d'élaborer d'autres documents et de mettre les informations à disposition de manière échelonnée sous forme numérique en tant qu'aide à la mise en œuvre des plans d'études (Fächernet école obligatoire). Il apporte également des exemples quant à la manière dont ces thèmes peuvent être davantage intégrés dans l'enseignement.
138-2024 M	Pichard (Biel/Bienne, PVL) du 07.06.2024 Stopper la profusion de compensations des désavantages au secondaire II	11.03.2025 Adoption	31.12.2027	Les premières clarifications avec les différents protagonistes impliqués ont eu lieu. D'autres sont prévues. Les étapes suivantes seront déterminées sur la base des résultats de ces clarifications.
158-2024 M	Ali-Oesch (Thoune, PS) du 12.06.2024 L'école de demain : évaluation et mise à jour de la Stratégie cantonale de la formation de 2016	11.03.2025 Adoption	31.12.2027	La Direction de l'instruction publique et de la culture élabore actuellement les bases d'un projet de mise à jour de la Stratégie de la formation 2016, dans le but de présenter au Grand Conseil une Stratégie de la formation actualisée lors de la prochaine législature.
208-2024 P	Ritter (Berthoud, PVL) du 09.09.2024 Endiguer la bureaucratie dans les écoles bernoises	11.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	L'étude demandée est en cours.
218-2024 M	Schindler (Berne, PS) du 11.09.2024 Dédution d'échelons préliminaires avec un diplôme d'une école normale : voilà 20 ans que ça dure !	10.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	L'examen d'une offre de qualification complémentaire pour les enseignantes et enseignants ayant obtenu un diplôme d'une école normale a été entamé.
237-2024 M	Jakob (Steffisburg, UDC) du 25.11.2024 Affectation future des ressources concernant les mesures de soutien spécialisé proposées par l'école obligatoire (séparées / intégrées) et par l'école ordinaire (soutien élargi, SE)	11.09.2025 Adoption	31.12.2027	Une stratégie de planification à moyen terme de l'offre spécialisée de l'école obligatoire (mesures de pédagogie spécialisée renforcées) a été élaborée et complétée par l'identification des points de jonction avec les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires, afin de renforcer la viabilité de l'ensemble du système et d'assurer un pilotage encore plus efficace.

238-2024 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 25.11.2024 Amélioration des conditions d'accès aux études de médecine vétérinaire pour une meilleure prise en charge médicale des animaux de rente	10.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Il est prévu d'élaborer, en collaboration avec l'Université de Berne et, par le biais du conseil Vetsuisse, avec le canton de Zurich, des propositions de compléments au test d'aptitude pour l'attribution des places d'études en médecine vétérinaire.
263-2024 M	Ritter (Berthoud, PVL) du 03.12.2024 Inclure les secrétariats scolaires dans la compensation des charges	11.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les travaux relatifs à l'examen et à la mise en œuvre de la demande ont débuté.
271-2024 P	Gerber (Schüpfen, Le Centre) du 04.12.2024 Entretien onéreux et réaffectation complexe des bâtiments protégés	10.09.2025 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption Chiffre 2 : Adoption Chiffre 4 : Adoption	31.12.2027	Les travaux relatifs à l'examen et à la mise en œuvre de la demande ont débuté.
022-2025 M	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) du 03.03.2025 Adaptation différenciée du salaire des enseignantes et enseignants sans diplôme d'enseignement	10.06.2025 Vote point par point : Chiffre 3 : Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	La possibilité de proposer des modules de formation décentralisés est examinée avec les hautes écoles pédagogiques.
025-2025 M	Kocher Hirt (Worben, PS) du 03.03.2025 Traiter les enfants présentant des troubles de développement du langage et mettre en œuvre les mesures de soutien spécialisé en logopédie !	10.06.2025 Adoption	31.12.2027	Le rapport demandé sur la logopédie à l'école ordinaire est en cours d'élaboration.
033-2025 P	Gerber (Reconvilier, PEV) du 04.03.2025 Étudier la possibilité de promouvoir la formation artistique et musicale en formation duale	27.11.2025 Adoption		En cours de traitement
067-2025 M	CFin (Freudiger, Langenthal) du 12.03.2025 BeLEARN : un financement par le canton a besoin d'une base juridique solide	26.11.2025 Adoption		En cours de traitement
095-2025 M	Zbinden (Mittelhäusern, UDC) du 02.06.2025 Renforcer la transmission des traditions, des valeurs et du patrimoine culturel local à l'école obligatoire dans le canton de Berne	10.09.2025 Adoption	31.12.2027	Il est prévu de dresser une liste des lieux d'apprentissage extrascolaires et de la mettre à la disposition des écoles. Il s'agit souvent de lieux où les traditions et les valeurs locales, ainsi que le patrimoine culturel sont abordés. Ces lieux visent également à montrer par des exemples comment davantage intégrer ces thèmes dans l'enseignement. Le guide sur les symboles religieux qui est évoqué dans la motion est en cours de révision.
107-2025 M	Gasser (Ostermundigen, PVL) du 02.06.2025 Augmentation du nombre de places d'études en médecine : mesures pour renforcer les domaines de spécialisation touchés par des pénuries de personnel attestées	10.09.2025 Adoption	31.12.2027	Le Conseil-exécutif et les Directions chargées de cette thématique, à savoir la Direction de l'instruction publique et de la culture (enseignement supérieur), la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (formation médicale continue, santé publique) et la Direction des travaux et des transports (bâtiments cantonaux), sont en train d'élaborer, en collaboration avec l'Université de Berne, l'Hôpital universitaire et les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA, des estimations de coûts (investissements et factures courantes) pour plusieurs scénarios d'extension des capacités de formation en médecine.
142-2025 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) du 10.06.2025 Encouragement complémentaire des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques dans le canton de Berne	26.11.2025 Adoption		En cours de traitement
205-2025 M	Pauli (Nidau, PLR) du 01.09.2025 École cantonale de langue française (ECLF) : compléter l'offre francophone par une offre bilingue	26.11.2025 Adoption sous forme de postulat		En cours de traitement
207-2025 M	Kohli (Wabern, Le Centre) du 01.09.2025 Garantir une solution transitoire pour l'offre scolaire bilingue dans la région de Berne	26.11.2025 Adoption		En cours de traitement

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).
En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Rapport de gestion 2020 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern)	08.09.2021	1	Il s'agit de diminuer le capital propre négatif de la PHBern afin de réduire les excédents de charges prévus et le risque financier que le canton de Berne supporte en sa qualité de propriétaire.	L'augmentation de la subvention cantonale à hauteur de 2 millions de francs à partir de 2022, prévue dans le cadre du mandat de prestations 2022-2025 confié à la PHBern, n'a pas suffi à éviter les excédents de charges et à stabiliser le capital propre (négatif) de la PHBern, en raison de la hausse du renchérissement (mesures salariales) de 2023-2024, sur laquelle la PHBern n'a aucune influence. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a demandé au Grand Conseil, dans le budget 2026/plan intégré mission-financement 2027-2029, des moyens permettant de combler progressivement, durant la période contractuelle 2026-2029, le capital propre négatif transféré à la PHBern lors de l'introduction d'une comptabilité propre.	Liquidé
Rapport annuel 2023 de la Commission inter-parlementaire de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	02.09.2024	1	Le canton de Berne met tout en œuvre pour faire en sorte que les conditions d'admission à la HEP-BEJUNE pour les titulaires d'une maturité professionnelle soient similaires aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone.	Cette demande a été traitée par le comité stratégique de la HEP-BEJUNE. Les cantons partenaires, à savoir les cantons du Jura et de Neuchâtel, ne sont pas prêts à examiner cette demande pour le moment. Ils souhaitent attendre les éventuels développements au niveau fédéral concernant les conditions d'admission dans les hautes écoles pédagogiques.	Liquidé
2023.BKD.7477 Rapport de gestion 2023 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)	10.09.2024	1	Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	Les demandes ont été examinées dans le cadre du processus de planification pour le budget et du plan intégré mission-financement. Les propositions du Conseil-exécutif pour le budget 2025 ainsi que pour le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027-2029 tiennent compte des ajustements de la subvention annuelle du canton à la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Dans son mandat de prestations 2025-2028 à la BFH, le Conseil-exécutif a largement renoncé à des projets d'extension ambitieux et a mis l'accent sur la consolidation.	Liquidé
2024.BKD.817 Rapport de gestion 2023 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern)	10.09.2024	1	Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	Les demandes ont été examinées dans le cadre du processus de planification pour le budget et du plan intégré mission-financement. Les propositions du Conseil-exécutif pour le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027-2029 tiennent compte des ajustements de la subvention annuelle du canton à la PHBern. Dans son mandat de prestations 2026-2029 à la PHBern, le Conseil-exécutif a largement renoncé à des projets d'extension ambitieux et a mis l'accent sur la consolidation.	Liquidé
2023.BKD.7761 Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne	10.09.2024	1	Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	Les demandes ont été examinées dans le cadre du processus de planification pour le budget et du plan intégré mission-financement. Les propositions du Conseil-exécutif pour le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027-2029 tiennent compte des ajustements de la subvention annuelle du canton à l'Université. Dans son mandat de prestations 2026-2029 à l'Université, le Conseil-exécutif a largement renoncé à des projets d'extension ambitieux et a mis l'accent sur la consolidation.	Liquidé

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
Titre	Session	Charge	État de traitement	Statut
2023.BVD.5327 Zollikofen, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), installation de laboratoires, crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres	Été 2024	L'INC soumet à l'approbation du Conseil-exécutif une stratégie de développement complétée de la BFH-HAFL. Les commissions compétentes (CFor et CIAT) sont informées de la stratégie de développement complétée de la BFH-HAFL.	Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la stratégie de développement actualisée de la BFL-HAFL et l'a transmise pour information aux commissions compétentes, à savoir la CFor et la CIAT.	En cours
2023.BVD.6133 Berthoud, Jlcoweg 1, transformation du TecLab, crédit d'engagement pour l'étude de projet	Été 2024	La Direction compétente est chargée de documenter dans le cadre d'un monitoring le nombre de personnes fréquentant et utilisant le TecLab par provenance des classes d'école et, si nécessaire, de prendre des mesures adaptées pour accroître le degré de réalisation des objectifs. Le cas échéant, les commissions compétentes sont informées des démarches entreprises.	Le relevé du nombre d'utilisatrices et utilisateurs par provenance des classes d'école a été intégré dans le processus de monitoring des prestations du TecLab. Une première analyse des chiffres pourra avoir lieu après la fin de l'année scolaire 2025-2026.	En cours
2024.BVD.578 Köniz, Kirchstrasse 62-78, Gymnasium Lerbermatt, salle de sport provisoire (utilisation ultérieure d'une halle gonflable), crédit d'engagement pour la réalisation	Été 2024	La halle gonflable peut aussi, dans toute la mesure du possible, être utilisée par des tiers, notamment par des associations.	Dans l'intervalle, le permis de construire est entré en force. Dès que l'on saura quand la salle de sport provisoire sera terminée et mise à la disposition des utilisatrices et utilisateurs, il s'agira de déterminer dans quelle mesure des associations souhaitent utiliser celle-ci et comment une telle utilisation (y c. l'éventuelle utilisation des vestiaires, etc.) pourrait être mise en œuvre.	En cours
		Le Conseil-exécutif présente à la CIAT et à la CFor, d'ici à la fin de l'année 2024, des mesures et un calendrier pour remédier à la pénurie de salles de sport persistant dans les écoles moyennes de la région de Berne.	L'Office des immeubles et des constructions ainsi que l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle continuent d'élaborer conjointement des scénarios permettant de répondre aux besoins en locaux scolaires des écoles moyennes et professionnelles, tant à court qu'à long terme. L'aménagement des locaux scolaires est étroitement lié à celui des salles de sport, car les besoins en espace scolaire à court et à long termes incluent l'enseignement obligatoire du sport. De premières informations sur l'état d'avancement des travaux de planification des locaux scolaires et des salles de sport ont été données au printemps 2025. Conformément au mandat de la CFor et de la CIAT, de nouvelles informations à ce sujet seront fournies au printemps 2026.	En cours
2024.BVD.2458 Berne, Université, Salvisbergbau, site Muesmatt, remise en état et transformation. Crédit d'engagement pour l'étude de projet	Printemps 2025	Informers la CIAT et la CFor d'ici à la fin de l'année 2025 de l'avancement du plan visant à répertorier l'occupation des laboratoires à l'Université de Berne. Il conviendra en particulier d'exposer : - les résultats des approches décrites au chapitre 3.3.2 du rapport sur les laboratoires relatif à la mesure de la fréquentation des laboratoires, - le calendrier et les étapes de la mise en place d'une mesure de la fréquentation des laboratoires et du pilotage du portefeuille de laboratoires.	Sur la base des approches décrites dans le rapport sur les laboratoires (chapitre 3.3.2 « Mesure de la fréquentation des laboratoires ») ainsi que des échanges d'expériences avec des hautes écoles comparables, l'Université de Berne élabore actuellement une stratégie pour l'introduction d'une mesure de la fréquentation de ses laboratoires, en tant que sous-projet de son projet de mesure de la fréquentation de ses locaux, qui comprend également des sous-projets pour la mesure de la fréquentation des salles de cours et des postes de travail de bureau. Il est prévu que les commissions soient informées en 2026.	En cours
2024.BKD.6179 « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » - rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement. Contribution cantonale à l'étude de projet, crédit d'engagement 2026-2028	Automne 2025	Il faut prendre en compte les interdépendances avec les projets d'urbanisme concernés, les documenter de manière détaillée et les faire figurer dans la planification du projet en tant que risques.	Le crédit d'engagement a fait l'objet d'un référendum. La mise en œuvre des charges sera lancée dès que l'arrêté sera entré en force.	En cours
		Il convient de s'assurer que la « planification apprenante », ainsi que la collaboration avec la ville de Berne et les parties concernées, soient mises en œuvre sans hausse des coûts pour le musée et le canton.		
		Le Musée des Beaux-Arts fournit un rapport régulier sur les promesses de financement faites par des tiers, le respect des acquisitions prévues (conformément au point 5.2 du rapport), ainsi que sur les sources alternatives de financement par des tiers, dans l'éventualité où celles-ci seraient compromises.		

		Les risques liés à la construction sont assurés par le Musée des Beaux-Arts même. Le plafond des coûts ne sera en aucun cas dépassé. Il faut faire en sorte de compenser les coûts supplémentaires à temps en apportant des modifications au projet ou d'en assurer le financement par des fonds tiers supplémentaires.		
		Le renchérissement ainsi qu'une éventuelle augmentation de la TVA sont inclus dans le plafond des coûts.		
		Le crédit est approuvé à condition que la ville de Berne garantissee que la Hodlerstrasse demeurera ouverte en permanence au trafic individuel dans la direction ouest (bretelle autoroutière de Neufeld).		